

Octobre 2011

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura	F
---	--	--------------------	---	---	---	--	---

CONSEIL

Cent quarante-troisième session

Rome, 28 novembre-2 décembre 2011

Rapport de la cent huitième session du Comité du Programme (Rome, 10-14 octobre 2011)

TABLE DES MATÈRES

	Page
INTRODUCTION	2
<i>Adoption de l'ordre du jour et du calendrier</i>	2
I. Planification du programme et établissement des priorités	2
<i>Directives relatives à la programmation par pays</i>	2
<i>Appliquer les leçons tirées de l'expérience de la grippe aviaire hautement pathogène à la prévention et à la maîtrise des grandes maladies animales et des risques de santé publique qui y sont liés – informations complémentaires</i>	3
II. Évaluation	3
<i>Évaluation stratégique et programmatique 2012-2014: Plan indicatif à horizon mobile</i>	3
<i>Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes et de développement et réponse de la Direction</i>	5
<i>Évaluation du rôle et des travaux de la FAO en matière de nutrition et réponse de la Direction</i>	6
<i>Financement des évaluations – Mise en œuvre des décisions du Conseil</i>	6
III. Mise en œuvre du PAI dans le cadre du PTB	7
<i>Suivi de l'évaluation des activités de la FAO concernant les instruments internationaux</i>	7
<i>Examen préliminaire des organes statutaires, en particulier en ce qui concerne les organes relevant de l'article XIV et leur relation avec la FAO</i>	7
<i>Accès au Programme de coopération technique - critère d'admissibilité à l'assistance sous forme de dons</i>	7
IV. Points permanents	8
<i>Rapport d'étape sur le Programme de travail pluriannuel du Comité</i>	
<i>Rapport de situation sur la suite donnée aux recommandations précédentes du Comité du Programme</i>	8
<i>Date et lieu de la cent neuvième session (session extraordinaire)</i>	9
<i>Questions diverses</i>	9

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

RAPPORT DE LA CENT HUITIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME

Rome, 10-14 octobre 2011

INTRODUCTION

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport de sa cent huitième session.
2. Outre la Présidente, Mme Cecilia Nordin van Gansberghe (Suède), étaient présents les Représentants suivants des Membres:

M. A.R. Ayazi (Afghanistan)	M. LI Zhengdong (Chine)
M. A. Riache (Algérie)	M. E.O. Fayed (Égypte)
M. G.O Infante (Argentine)	M. A.G. Aseffa (Éthiopie)
Mme S. Afroz (Bangladesh)	Mme S. Nilsson (Allemagne)
Mme M van Dooren (Belgique)	M. N. Fraser (Nouvelle-Zélande)
M. M. Valicenti (Canada)	M. G. Vega Berrio (Panama)

3. La Présidente a informé le Comité que les représentants suivants avaient été désignés pour remplacer les membres nommés:

- Algérie: M. Mohammed Mellah remplaçait M. Azeddine Riache;
- Canada: Mme Debra Price remplaçait M. Marco Valicenti les 10 et 11 octobre;
- Chine: M. Handi Guo remplaçait M. LI Zhengdong;
- Éthiopie: M. Fiseha Tesfu remplaçait M. Abreha Aseffa.

Un résumé des qualifications des représentants susmentionnés figure dans l'additif au présent rapport¹.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier²

4. L'ordre du jour et une version modifiée du calendrier de la réunion ont été approuvés.

I. Planification du programme et établissement des priorités

Directives relatives à la programmation par pays³

5. Le Comité s'est félicité des politiques et principes présentés dans le document. Il a souligné l'importance du Cadre de programmation par pays, qui oriente toutes les activités de la FAO au niveau des pays et a encouragé les Représentations de la FAO à communiquer ce document aux partenaires fournisseurs de ressources au niveau des pays.

6. Il a rappelé le rôle de chef de file joué par les bureaux décentralisés dans la programmation par pays, le renforcement de leurs capacités à cet égard, l'engagement nécessaire des États Membres, et les liens étroits entre la stratégie de mobilisation des ressources de la FAO et la programmation par pays.

7. Le Comité a formulé les recommandations suivantes aux fins de la mise au point définitive des Directives:

- a) faire référence de manière plus explicite à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra, ainsi qu'aux liens et aux partenariats avec les organisations ayant leur siège à Rome;
- b) tenir compte de l'évolution possible des politiques et des priorités des gouvernements, par souci de souplesse;
- c) envisager l'adaptation au changement climatique, y compris les pertes de biodiversité;
- d) mieux préciser les liens avec l'établissement des priorités régionales et les Conférences régionales;

¹ CL 143/7 Add. 1

² PC 108/1; PC 108/INF/1

³ PC 108/2

- e) faire référence au renforcement des capacités comme élément à part entière de la programmation par pays;
- f) inclure des aspects liés au suivi et à l'évaluation.

Appliquer les leçons tirées de l'expérience de la grippe aviaire hautement pathogène à la prévention et à la maîtrise des grandes maladies animales et des risques de santé publique qui y sont liés – informations complémentaires⁴

8. Le Comité s'est félicité des débats supplémentaires tenus sur le complément d'information présenté dans le document. Après avoir examiné le Plan d'action, le Comité:

- a) a souligné qu'il importait de maintenir, voire de renforcer les capacités de la FAO dans ce domaine, tout en mettant l'accent sur les possibilités de coopération en matière de prévention et de maîtrise des principales maladies animales et des risques de santé publique qui y sont liés;
- b) a demandé des explications supplémentaires sur la manière dont l'ordre de priorité des activités du Plan d'action serait établi, en fonction des ressources disponibles et des possibilités de mobilisation de ressources extérieures;
- c) a demandé un complément d'information sur les partenariats (en particulier l'accord tripartite avec l'OMS et l'OIE dans le cadre de l'initiative «Une seule santé»), et sur les liens avec le Programme de travail de la FAO, afin de tirer le meilleur parti des synergies et d'éviter le risque de chevauchements dans la mise en œuvre du Plan d'action;
- d) a dit attendre avec intérêt, à sa session de mai 2012, un rapport intérimaire qui comporterait les informations demandées et qui tiendrait davantage compte des observations formulées par les Membres.

II. Évaluation

**Évaluation stratégique et programmatique 2012-2014:
Plan indicatif à horizon mobile⁵**

9. Le Comité a accordé la plus haute priorité à l'évaluation des structures décentralisées au niveau régional et a décidé que les évaluations correspondantes devraient suivre la même méthodologie et avoir le même intitulé que celle réalisée précédemment dans la région Proche-Orient. Il a estimé que ces évaluations devraient être notamment axées sur la manière dont les activités des structures régionales et sous-régionales s'intègrent au sein de la FAO et se coordonnent avec d'autres organisations du système des Nations Unies.

10. Le Comité a décidé que les évaluations suivraient le plan suivant:

Source de financement	Début de l'évaluation		
	2012	2013	2014
Ouvertures de crédits nettes	Évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale	Évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Évaluation du rôle de la FAO dans la diffusion des connaissances sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles
	Évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO pour l'Afrique	Évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO pour l'Asie et le Pacifique	
	Soutien de la FAO aux investissements	Activités de la FAO relatives à l'adaptation	

⁴ PC 108/3

⁵ PC 108/4

Source de financement	Début de l'évaluation		
	2012	2013	2014
	dans l'agriculture	au changement climatique	
		Programme de coopération technique	
		Renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments	
		Activités de la FAO relatives aux ressources génétiques	
		Activités de la FAO relatives à l'intensification durable de la production végétale (y compris la petite agriculture et les biotechnologies)	
Fonds fiduciaire pour les secours d'urgence et le redressement	Activités de la FAO en matière de gestion des risques de catastrophe dans les régions Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes	Évaluation conjointe PAM/FAO du pôle commun sur la sécurité alimentaire	
	Options/outils durables concernant le relèvement	Activités de la FAO dans les pays vulnérables aux catastrophes naturelles - Sahel et corne de l'Afrique	
Financements mixtes - Évaluation de pays à niveau intermédiaire (au moins un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure)	Sri Lanka _____ À définir	À définir _____ À définir	

11. Le Comité a décidé que la problématique hommes-femmes devrait être intégrée dans chaque évaluation.

12. Le Comité a demandé que les coûts des différentes évaluations soient transparents. Il a aussi demandé à la Direction d'identifier, dans la mesure du possible, des coûts et des économies en vue de recommandations.

Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes et de développement et réponse de la Direction⁶

13. Le Comité s'est dit satisfait de la qualité de l'évaluation conduite et de la méthode employée. Dans l'ensemble, l'évaluation fait apparaître que les résultats obtenus par la FAO en ce qui concerne le plan d'action sur la parité hommes-femmes et le développement en 2002-2009 et l'Objectif K en 2010 restaient inférieurs aux attentes. Le Comité a regretté que l'équipe chargée de l'évaluation n'ait pu se rendre dans aucun pays de la région du Proche-Orient.

14. Le Comité:

- a) a approuvé l'application des 16 recommandations de l'évaluation acceptées par la Direction et demandé qu'il y soit donné suite dès que possible;
- b) a souligné que deux questions revêtaient une importance primordiale, à savoir la volonté politique des membres et un changement d'attitude au sein du Secrétariat, et que des mesures urgentes devaient être prises;
- c) a souligné que la responsabilisation concernant les mesures prises par la FAO pour promouvoir la parité hommes-femmes était une exigence impérative et demandé au Secrétariat de préparer un rapport annuel sur les progrès accomplis dans le sens des objectifs concernant la parité hommes-femmes, qui serait présenté par les directeurs généraux adjoints et examiné par le Comité du Programme et le Comité financier lors d'une réunion conjointe;
- d) s'est félicité que des ressources aient été réaffectées dans le Programme de travail et budget 2012-2013 au profit de la question de la parité hommes-femmes et du développement et a dit attendre que les incidences financières des recommandations acceptées se traduisent par une augmentation des crédits alloués au titre de l'Objectif stratégique K (équité hommes-femmes) dans les ajustements du Programme de travail et budget;
- e) a noté qu'il fallait que les ressources soient à la fois augmentées et utilisées de manière plus efficace pour que les objectifs soient atteints;
- f) a demandé aux partenaires financiers de la FAO d'envisager de créer une provision alimentée par des contributions volontaires pour financer les activités en faveur de la parité hommes-femmes, notamment le renforcement des capacités dans ce domaine;
- g) a souligné combien le changement de culture était important s'agissant d'incorporer concrètement la dimension sexospécifique dans les activités de la FAO;
- h) a noté qu'il était important d'avoir des informations de base appropriées dans le contexte de la gestion axée sur les résultats pour évaluer les progrès accomplis en regard des résultats attendus sur les questions de parité hommes-femmes;
- i) s'est félicité que des postes de fonctionnaires principaux chargés de la parité hommes-femmes aient été rétablis dans les bureaux régionaux, mais a souligné que l'intégration de cette problématique relevait de la responsabilité de chaque fonctionnaire;
- j) a demandé un rapport sur les résultats de l'intégration de données ayant trait à la problématique hommes-femmes dans le Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS) pour rendre les fonctionnaires davantage comptables des résultats obtenus dans ce domaine;
- k) a pris note que les personnes chargées de liaison sur les questions de parité hommes-femmes avaient demandé à bénéficier de davantage de temps et d'une meilleure reconnaissance du mérite pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités;
- l) s'est félicité que des consultations sur les politiques de parité hommes-femmes aient eu lieu entre les organisations ayant leur siège à Rome et a vivement insisté pour que la coopération en la matière soit renforcée entre ces organisations.

⁶ PC 108/5; PC 108/5 Sup.1

Évaluation du rôle et des travaux de la FAO en matière de nutrition et réponse de la Direction⁷

15. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'évaluation et la méthodologie employée et il a estimé que les recommandations reposaient sur des arguments solides. Il s'est inquiété des conclusions franchement insatisfaisantes et a estimé que des mesures devaient être prises d'urgence. Il a également déploré que l'équipe de l'évaluation ne se soit rendue dans aucun des pays de la région du Proche-Orient. Le Comité a demandé que des informations plus détaillées lui soient fournies sur les incidences financières et la définition des priorités. Il a rappelé que la nutrition était à la fois une question transversale importante, à intégrer dans les activités, et un pôle solide permettant d'assurer la visibilité et le rôle de premier plan de la FAO en matière de nutrition.

16. Le Comité:

- a) a approuvé l'élaboration d'une stratégie et de grandes orientations de la FAO en matière de nutrition et s'est félicité de l'approche adoptée par la Direction, qui a constitué un comité directeur interdivisions placé sous l'autorité du Directeur général adjoint (Connaissances);
- b) a demandé instamment à la Direction d'agir rapidement et a demandé à examiner la stratégie et les grandes orientations à sa session de mai 2012, pour permettre à la FAO d'assumer un rôle stratégique dans le domaine de la nutrition. Les documents présentés devraient comprendre une évaluation des activités de la FAO ayant produit des effets sur le plan nutritionnel, des bilans alimentaires et le calendrier prévu pour la mise en œuvre;
- c) a accepté la recommandation visant à concentrer l'action sur la gestion avisée et le travail normatif, avec un ancrage solide dans les activités opérationnelles;
- d) a rappelé le lien important existant entre la parité hommes-femmes et la nutrition;
- e) a recommandé de prendre dûment en considération, lors de l'élaboration de la stratégie, les partenariats et la coordination, en particulier avec les partenaires pertinents, y compris l'OMS, le PAM, l'UNICEF et le FIDA, et de maintenir des liens étroits avec le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies et avec l'initiative Renforcer la nutrition;
- f) a confirmé que l'élaboration de la stratégie nécessitait une bonne aptitude au commandement à l'intérieur et une bonne visibilité de l'extérieur, qui dépendaient de la manière dont la FAO communiquait les résultats de cet exercice;
- g) a demandé que la stratégie fasse l'objet d'une consultation avec les États Membres.

17. Le Comité a noté que les mécanismes institutionnels proposés par l'Évaluation devaient faire l'objet d'un examen attentif de la part de la Direction. Le Comité a dit attendre avec intérêt la réponse de la Direction à ces recommandations, pour mai 2012.

Financement des évaluations – Mise en œuvre des décisions du Conseil⁸

18. Le Comité:

- a) a souligné l'importance de la décision du Conseil de 2007 concernant le financement des évaluations⁹ et a affirmé que les partenaires fournisseurs de ressources devraient convenir d'inclure, dans toutes les activités financées par des contributions volontaires, des dispositions appropriées relatives à l'évaluation;
- b) a demandé instamment que le personnel de la FAO soit bien informé de la décision du Conseil et de son incorporation dans la Circulaire du programme de terrain 2011/01 et a encouragé la FAO à faire en sorte que tous les projets et programmes comprennent les dispositions nécessaires en vue de leur évaluation;
- c) a demandé à la FAO de trouver un moyen de donner accès aux évaluations aux partenaires qui fournissent des ressources aux projets/programmes mis en œuvre par la FAO;

⁷ PC 108/6; PC 108/6 Sup.1

⁸ PC 108/7

⁹ CL 132/REP, paragraphe 76

- d) a demandé que lui soit soumis, à sa session d'octobre 2012, un rapport de suivi de la mise en œuvre et de l'application de la décision du Conseil relative au financement des évaluations.

III. Mise en œuvre du PAI dans le cadre du PTB

Suivi de l'évaluation des activités de la FAO concernant les instruments internationaux¹⁰ et

Examen préliminaire des organes statutaires, en particulier en ce qui concerne les organes relevant de l'article XIV et leur relation avec la FAO¹¹

19. Le Comité a accueilli avec satisfaction les documents préparés par le Secrétariat et a examiné ces points en même temps. Il a noté la nature variée et complexe des questions traitées dans l'examen préliminaire des organes statutaires, et a fait observer qu'il s'agissait soit de questions d'ordre administratif ou financier, soit de problèmes de fond.

20. S'agissant des questions administratives, le Comité a demandé qu'aucun effort ne soit épargné pour lever les obstacles administratifs, et permettre ainsi un fonctionnement efficace et efficient des organes statutaires, tout en préservant l'intégrité et les intérêts généraux de la FAO.

21. S'agissant des problèmes de fond, notamment de la question des liens hiérarchiques entre les organes statutaires et les organes directeurs de la FAO, le Comité:

- a) a souligné qu'il était souhaitable de préserver la cohérence entre les activités des organes statutaires et celles de l'Organisation;
- b) a recommandé que les règles et procédures de l'Organisation applicables à la participation d'observateurs soient alignées sur celles en vigueur à l'Organisation des Nations Unies, comme évoqué au paragraphe 16 du document PC 108/10.

22. Le Comité a invité le Secrétariat à accélérer, de manière active et pragmatique, les consultations requises pour la mise en œuvre de l'action 2.69 du Plan d'action immédiat (PAI) pour le renouveau de la FAO (2009-2011). Il a indiqué attendre, pour sa session d'octobre 2012, un rapport sur l'issue des consultations ayant trait aux questions administratives, qui comporterait notamment des informations relatives à l'état d'avancement des consultations avec les membres des organes établis en vertu de l'Article XIV et avec d'autres parties prenantes, conformément au paragraphe 44, point b) du document PC 108/10.

23. Le Comité a reconnu l'hétérogénéité des situations rencontrées parmi les organes statutaires considérés dans l'examen préliminaire, ainsi que la grande variété des instruments internationaux pris en compte dans l'évaluation. Faisant particulièrement référence aux organes statutaires établis en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif, il a recommandé que les considérations individuelles et les exigences de leurs membres soient prises en compte dans le processus visant à leur conférer une plus grande autorité financière et administrative, tout en restant dans le cadre de la FAO. Dans ce sens, le Comité a noté qu'il serait intéressant que le TI-RPGAA¹² bénéficie d'une plus large autonomie, au sein de la FAO.

24. Le Comité a reconnu que certaines des questions abordées devraient être réexaminées par le Comité financier ou le Comité des questions constitutionnelles et juridiques.

Accès au Programme de coopération technique - critère d'admissibilité à l'assistance sous forme de dons¹³

25. Le Président indépendant du Conseil a informé le Comité des conclusions émanant de la réunion qu'il a récemment tenue avec les présidents des groupes régionaux et qui visait à résoudre le paradoxe des pays appartenant à la fois à la catégorie des pays bénéficiant d'une attention particulière concernant l'assistance au titre du PCT et à la catégorie des pays à revenu élevé. À sa cent quarante et unième session, le Conseil avait en effet demandé que des consultations soient ouvertes afin de favoriser un consensus autour de l'une des deux options possibles, auxquelles on pourrait intégrer des améliorations comme le remboursement progressif:

¹⁰ PC 108/8

¹¹ PC 108/10

¹² Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

¹³ PC 108/9

- Option 1: tout pays entrant dans la catégorie des pays méritant une «attention particulière» peut pleinement bénéficier de l'assistance au titre du PCT sous forme de dons, même s'il figure également sur la liste des pays développés ou des pays en développement à revenu élevé;
 - Option 2: tout pays entrant dans la catégorie des pays «à haut revenu» peut bénéficier, hors situation d'urgence, de l'assistance au titre du PCT, seulement sur la base d'un remboursement intégral des dépenses.
26. Le Comité a pris acte de ce qu'aucun consensus n'avait pu être trouvé sur l'une ou l'autre des solutions proposées pour résoudre le paradoxe découlant de l'interprétation des critères d'admissibilité au PCT.
27. Le Comité a recommandé aux organes directeurs de maintenir le statu quo et de réfléchir cependant à un moyen de décourager l'utilisation à titre intégral des projets PCT par les cinq pays concernés, au profit du seul recours au Fonds du PCT.
28. Le Comité a proposé que les pays concernés soient informés de ses recommandations.

IV. Points permanents

Rapport d'étape sur le Programme de travail pluriannuel du Comité¹⁴

29. Le Comité a examiné le rapport d'étape sur son Programme de travail pluriannuel pour la période allant de décembre 2009 à mai 2011, qui avait été établi par le Comité précédent. Il a estimé que le rapport donnait des orientations utiles sur des aspects de son travail qui demandaient un suivi et il a souligné que des mesures devaient être prises dans trois domaines principaux:
- a) planification du Programme et définition des priorités: prise en compte des enseignements tirés du processus d'élaboration du PTB 2012-13 dans le prochain cycle de programmation (qui débutera prochainement) afin d'assurer, notamment, que les Conférences régionales et les Comités techniques présentent leurs rapports suivant un format standard, ce qui faciliterait les travaux du Comité sur la définition des priorités pour le Plan à moyen terme 2014-2017 et le Programme de travail et budget 2014-2015;
 - b) amélioration de la suite donnée aux évaluations et de leur impact: le Comité a demandé au Bureau de l'évaluation de proposer une nouvelle méthodologie à cette fin (paragraphe 16). Le Comité a noté avec satisfaction que désormais, le Bureau de l'évaluation (interne) examinerait chaque année l'état d'avancement des mesures prises pour donner suite aux recommandations;
 - c) mise en œuvre du PAI et intégration au PTB: le Comité a décidé d'examiner, à sa session de mai 2012, les enseignements tirés de certains aspects du PAI relevant de son mandat.

30. S'agissant de l'amélioration de ses méthodes de travail et de son efficacité, le Comité a rappelé que si les réunions informelles permettaient de tenir des discussions plus approfondies, il était essentiel de tenir compte des besoins des Membres en matière d'interprétation. Le Président indépendant du Conseil a indiqué qu'il organisait des réunions intersessions informelles avec les présidents des Comités du Conseil, et que celles-ci permettaient de coordonner l'ordre du jour, d'échanger des données d'expérience et de réfléchir à des questions liées à la gouvernance de la FAO dans le contexte plus large des Nations Unies.

Rapport de situation sur la suite donnée aux recommandations précédentes du Comité du Programme¹⁵

31. Le Comité a examiné le rapport intérimaire et a demandé que les prochains rapports présentent de manière à la fois plus complète, plus cohérente et plus concise les mesures adoptées pour donner suite à ses recommandations, dans l'optique de l'obligation redditionnelle, et qu'ils indiquent l'état d'avancement de ces mesures et l'impact éventuel des recommandations, en citant la documentation pertinente, afin d'assurer la cohérence de l'action de la FAO. S'agissant des domaines à prendre en considération lors de la préparation du prochain cycle de planification du Programme, il a dit attendre avec intérêt un complément d'information à sa prochaine session.

¹⁴ PC 108/INF/3

¹⁵ PC 108/INF/4

Date et lieu de la cent neuvième session (session extraordinaire)

32. Le Comité a été informé que sa cent neuvième session (session extraordinaire) devrait se tenir à Rome du 2 au 4 novembre 2011.

Questions diverses

33. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.